

WILLEM DRAPS

Avenue Salamé, 9<sup>A</sup>

1150 Bruxelles

Woluwe-Saint-Pierre, le 28 mai 2009.

**AUX HABITANTS DU QUARTIER DE  
JOLI-BOIS ET ENVIRONS**

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

**Concerne : projet d'urbanisation du champ de l'avenue des Dames Blanches**

Le 30 avril dernier, l'actuelle majorité à la Région bruxelloise (PS-cdH-Écolo) a voté en extremis au Parlement régional une modification substantielle du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (COBAT).

Cette modification permet désormais au gouvernement d'abroger purement et simplement un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) d'initiative communale qui ferait obstacle à un projet d'intérêt régional.

Concrètement, cela signifie pour Woluwe-Saint-Pierre et pour votre quartier que plus rien ne pourra s'opposer légalement à l'urbanisation intensive du terrain des Dames Blanches aux fins d'y ériger un grand nombre de logements sociaux au mépris du PPAS élaboré voici déjà une dizaine d'années à mon initiative, et approuvé en pleine concertation avec les riverains.

Je rappelle ici que ce plan tenait compte de toutes les spécificités du terrain :

- difficulté d'accès (terrain enclavé)
- voisinage de la Forêt de Soignes (zone de servitude au pourtour des bois et des forêts)
- typologie variée du bâti environnant
- étroitesse et caractère local des voiries environnantes
- déclivités importantes
- une imperméabilisation excessive du sol à cet endroit augmenterait encore le risque d'inondation en aval (Tir aux Pigeons, Grands Prix, Stockel, etc.)
- occupation ancienne de certains fonds de jardin rue J.-B. Dumoulin.

**C'est pour toutes ces raisons que le PPAS en vigueur limite les possibilités de construction à environ 130 logements répartis pour l'essentiel en maisons unifamiliales de différents types, seuls deux petits immeubles à appartements étant prévus à front de l'avenue des Dames Blanches.**

Dans la foulée de l'adoption de ce PPAS (le 25 mai 2000) par le précédent gouvernement bruxellois (auquel participait le MR), la Commune a procédé à l'expropriation d'une villa (n°11 avenue des Lauriers) afin d'aménager un accès à la partie haute du terrain. Sous ce même gouvernement, le conseil d'administration de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) propriétaire, avait mis le terrain en vente sur base des possibilités d'urbanisation décrites par notre PPAS communal. Le produit potentiel de la vente aurait pu fort utilement servir à rénover une partie des 3.000 logements sociaux inoccupés depuis des années à Bruxelles pour cause d'insalubrité...

(suite au verso)

L'actuel gouvernement en a décidé autrement en retirant officiellement le terrain de la vente dès son entrée en fonction.

Ceci fait qu'aujourd'hui tout ce bel exercice d'urbanisme conçu en dehors de toute pression politique ou spéculative et dont le seul but était de prescrire l'aménagement le plus harmonieux d'un terrain qui, qu'on le veuille ou non est situé en zone d'habitation, risque d'être anéanti.

**Géné que son soutien ait permis l'adoption de cette dangereuse possibilité d'abroger un PPAS pour cause d'intérêt régional, le cdH essaie par tous les moyens de faire diversion et déclare aujourd'hui « avoir obtenu » (où et quand ?) « que les anciennes procédures soient appliquées en cas de modification ou d'abrogation du PPAS des Dames Blanches ».**

Outre l'ineptie juridique découlant du fait que les anciennes procédures ne prévoient nullement la possibilité pour la Région d'abroger un PPAS, sa modification est en soi une alternative que, contrairement aux autres partis, nous rejetons catégoriquement.

Du reste, alors que je m'opposais fermement à l'adoption de cette disposition en commission parlementaire, le député cdH Denis Grimberghs en a défendu le bien-fondé en citant précisément comme exemple le cas d'un PPAS communal qui ferait obstacle à la réalisation d'un projet régional de construction de logements sur un terrain de la SLRB. On ne peut être plus clair. **C'est donc en pleine connaissance de cause que tous les partis de l'actuelle majorité régionale ont ouvert cette brèche.**

En séance plénière, **j'ai obtenu que soit reportée l'entrée en vigueur de cette réforme** inquiétante pour la démocratie locale.

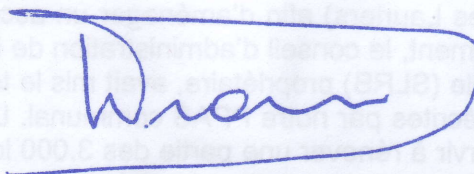
Ceci a l'avantage de mettre le prochain gouvernement devant ses responsabilités. Il aura, en effet, la possibilité de revenir au strict respect des règles qui protègent votre quartier.

**Au nom du MR, je tiens à réaffirmer ici notre engagement à faire respecter la seule règle qui régit actuellement l'aménagement de ce terrain de plus de 9 ha, à savoir notre PPAS, et rien que notre PPAS,** élaboré en pleine concertation et avec le soutien des habitants des quartiers environnants.

Si je tiens à m'adresser à vous à ce sujet c'est parce que, comme beaucoup d'entre vous le savent, je connais particulièrement bien les lieux et leur voue un attachement réel puisqu'ils m'ont vu grandir... et que je ne peux me résoudre à les voir saccagés par des idéologues.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information ou demande d'explication complémentaire. N'hésitez pas à me contacter.

Je compte sur votre soutien pour poursuivre ce combat.



Willem DRAPS  
Député-Bourgmestre